

*R&D et innovations thérapeutiques :
Perspectives et ambitions des industries
pharmaceutiques au Maroc*



INTERVIEW

M. Amine BENABDERRAZIK
Président du LEMM

Propos recueillis par Abderrahim Derraji
Le 13 avril 2017

LEMM a changé de dénomination récemment. Qu'en est-il de votre nouvelle association et quels sont vos nouveaux chantiers ?

Depuis environ 18 mois nous avons travaillé en profondeur nos objectifs et notre positionnement dans le secteur.

Nous avons à cet effet mené une étude auprès de l'ensemble de nos membres pour évaluer qualitativement et quantitativement le poids de notre industrie. Les résultats démontrent que nous restons une des forces majeures dans le secteur et une locomotive pour l'ensemble de l'industrie pharmaceutique.

Aujourd'hui, la mission essentielle de nos membres est de mettre à disposition du corps médical et de l'ensemble des acteurs de santé des solutions innovantes aux standards internationaux les plus stricts. LEMM soutient ainsi l'engagement de ses membres pour être des partenaires essentiels du développement du système sanitaire marocain. Pour ce faire, nous avons priorisé nos objectifs et focalisé notre attention sur des actions concrètes.

Il est tout d'abord pour nous essentiel de continuer à accompagner l'ensemble des acteurs de santé pour favoriser l'accès précoce des patients marocains à l'innovation thérapeutique. Nous sommes convaincus qu'avec une réelle stratégie R&D dans le secteur, nous pouvons rapidement adapter les offres de soins au Maroc avec les derniers progrès scientifiques. Nous travaillons à cet effet sur un véritable projet pour la création d'un incubateur R&D dans le domaine pharmaceutique, et ce avec plusieurs partenaires publics et privés. Par ailleurs, notre second cheval de bataille est l'accès aux soins de santé à toute la population. Nous capitalisons ainsi sur toute notre expertise et notre connaissance des systèmes de santé à l'international pour accompagner les autorités dans leurs réflexions. L'objectif est de permettre à tous les patients marocains d'accéder aux thérapies les plus efficaces et les plus adaptées à leurs besoins. Enfin, nous continuons à œuvrer pour la modernisation du secteur et

l'amélioration du cadre de gouvernance, notamment à travers la promotion des valeurs d'éthique et de déontologie. Ces points sont essentiels et sont l'unique moyen de protéger le patient et d'œuvrer avant tout dans son intérêt.

Ces différentes actions ne peuvent être conduites de manière unilatérale. Nous nous efforçons de nouer des partenariats durables avec l'ensemble de nos partenaires, et maintenons un esprit de solidarité et le sens du dialogue constructif avec l'ensemble des associations du secteur.

De l'extérieur on a l'impression qu'il y a un avant et un après "nouveau décret de fixation des prix



des médicaments". Qu'en est-il au juste ?

Le nouveau décret de fixation des prix est un nouveau départ qui renforce l'organisation et la gouvernance du secteur sanitaire au Maroc. En effet, cette disposition

réglementaire offre une plus grande prédictibilité au secteur pharmaceutique et permet aux laboratoires de mieux établir leurs stratégies à court et long termes. Le processus est beaucoup plus fluide et transparent : les laboratoires proposent un prix pour chaque médicament, tandis que le Ministère de la Santé fixe le prix à travers un benchmark dans les six pays de références.

De même, pour les nouveaux produits, le prix est fixé sur la base d'une grille de prix comparative à l'international. Le prix le moins cher est retenu pour le Maroc. Par conséquent, on peut s'enorgueillir du niveau des prix des nouveaux médicaments au Maroc qui sont aujourd'hui parmi les moins chers au monde. C'est une première victoire pour le patient marocain. Cela dit, le pouvoir d'achat moyen de nos concitoyens ne permet pas encore un accès aux soins généralisé à toute la population. C'est d'ailleurs un des chantiers prioritaires des autorités, et nous travaillons étroitement avec l'ANAM et l'ensemble des parties prenantes concernées pour les soutenir dans leurs efforts d'élargissement de la couverture médicale. Le projet de Loi relatif à l'assurance obligatoire des indépendants est déjà une excellente avancée, et nous pouvons espérer voir la mise en place d'un système de couverture sanitaire universel marocain dans quelques années.

La désignation de "Maroc hub régional de l'industrie Pharma " a été évoquée par les ministres. Pensez-vous que l'industrie Pharma pourrait suivre l'exemple de l'industrie de l'automobile ou de l'aviation ?

Il n'y a pas de raison objective de penser le contraire. Le secteur pharmaceutique est un secteur à forte valeur ajoutée industrielle et technologique. L'ensemble des multinationales pharmaceutiques sont toujours à la recherche d'un environnement économique, social et réglementaire favorable pour orienter leurs investissements, notamment dans la R&D. Le Maroc

dispose de tous les atouts pour attirer ces investissements : climat des affaires, main d'œuvre qualifiée, positionnement géographique stratégique, stabilité politique et institutionnelle, un système de couverture médicale opérationnel et en extension, etc. De plus, et à la différence des secteurs comme l'automobile ou l'aéronautique, les multinationales pharmaceutiques sont présentes au Maroc depuis plus d'un demi-siècle et sont représentées par des filiales marocaines qui recrutent des centaines de profils de pointe marocains. D'ailleurs, pour l'ensemble de nos membres, le Maroc constitue aujourd'hui une véritable plate-forme d'export de la production locale & de l'expertise pharmaceutique sur le continent africain. À travers la mobilisation de nos meilleurs experts marocains et étrangers, nous avons réussi, et avec fierté, à positionner le Maroc comme une référence en Afrique sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie pharmaceutique. Aujourd'hui, nous devons maintenir nos efforts pour renforcer les synergies entre la vision « Afrique » du Royaume et nos stratégies respectives de développement sur le continent.

Comment voyez-vous l'avenir des multinationales au Maroc dans le secteur de l'industrie pharmaceutique ?

L'avenir des multinationales est conditionné par notre passé dans le Royaume. Notre ancrage historique national, à travers nos filiales ou encore à travers nos partenaires, nous pousse à maintenir notre rythme de croissance dans le pays, mais surtout à demeurer la principale locomotive de développement et de modernisation du secteur, à travers la R&D et l'innovation thérapeutique. Le Maroc offre de réelles opportunités pour nous. C'est notre rôle de nous greffer à la dynamique initiée par les autorités marocaines, notamment sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohamed VI : Hub Afrique, Accords de Libre échange, Plans d'accélération industrielle, Charte de l'Investissement, Positionnement qualitatifs sur les produits et services industriels, etc. Cela dit, pour mener le secteur

pharmaceutique à son plus haut potentiel en termes d'investissements et de développement, il est essentiel de mieux définir le cadre réglementaire. Comme vous le savez, les conditions d'obtention des AMM au Maroc sont uniques en leur genre. Elles sont à ce stade encore trop restrictives et n'aident pas à libérer toutes les énergies pour investir davantage. Je peux citer d'autres chantiers structurants pour le secteur qu'il est essentiel d'entamer : créer un cadre de concertation autour du respect de la propriété intellectuelle, adapter la réglementation sur les Biomédicaments et Biosimilaires, renforcer l'arsenal autour de la pharmacovigilance et surtout mettre en place un Code national des Bonnes pratiques promotionnelles dans le secteur.

Finalement, nous sommes et avons toujours été ouverts au dialogue et au partage avec les autorités, et nous tenons à exprimer notre profonde satisfaction quant à la reconduction du Pr Louardi à la tête du Ministère de la Santé. Le Ministre actuel maîtrise les sujets et les problématiques citées plus haut, et nous a toujours rassurés quant à sa vision pour le secteur. Le Pr Louardi nous a assuré qu'il est déterminé à agir avec engagement, force, audace et courage pour le bien de l'industrie pharmaceutique, mais surtout dans l'intérêt du patient marocain.

Lors de l'Amip Pharma Days qui s'est tenue le 13 avril, le président de l'amip a présenté la charte de l'éthique de l'amip. Sachant que les membres du Lemm avaient déjà fait un travail dans ce sens, que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

C'est une excellente nouvelle et une initiative louable. Nous réitérons nos plus vives félicitations aux membres de l'AMIP. Ces derniers ont mis en place une charte de la visite médicale, et ceci représente un très bon début. Nous ne pouvons qu'espérer la mise en place rapide et opérationnelle de cette annonce. LEMM a, pour sa part et depuis 2009, élaboré son propre Code des bonnes pratiques promotionnelles des

produits pharmaceutiques pour garantir une information éthique et responsable. Ce dernier fait partie intégrante des engagements de nos membres à l'égard de l'association et formule les normes nécessaires pour une pratique promotionnelle éthique des médicaments au Maroc. Adhérer au code est une obligation statutaire : tout membre de l'association s'engage impérativement et sans réserve à y adhérer, et dans le strict respect de la réglementation en vigueur au Maroc.

Bien plus qu'une tendance ou un nouvel outil marketing, l'éthique est au cœur des actes et des agissements de l'ensemble des membres du LEMM. Nous sommes à cet effet, à la 3ème édition de notre Code, paru cette année. Celui-ci répond aux trois objectifs suivants : Garantir aux professionnels de santé un accès à une information médicale juste et complète ; Garantir une relation avec les acteurs de santé basée sur la confiance, le respect et l'éthique ; Améliorer la pratique de la promotion médicale pour le bien-être du patient. De plus, afin de mieux réguler les actions de nos membres, nous avons mis en place une procédure interne pour traiter les réclamations en cas de litige. Une procédure avec des dispositions sévères et strictes sont établies en cas de non-respect du code. Notre ambition est de voir naître au Maroc, dans les prochains mois, un code national applicable à tous les laboratoires, et sans distinction.

